

Séance du jeudi 08 octobre 2020

Date de la convocation: 05/10/2020

**Membres en exercice :**  
**Présents : 11**  
**Votants: 13**  
**Pour : 13**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

*L'an deux mille vingt et le huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,*

**Présents :** Olivier MAGUET, Annick IENZER, Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés :** Joël BOISSIERE par Anne COLLINOT, Barbara LOUCHART par Olivier MAGUET

**Excusés :** Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU


**CONTRAT D'ETUDE AVEC LE BUREAU BOURGOGNE STRUCTURE - (D 2020 092)**

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2000 portant déclaration d'insalubrité de l'immeuble situé 6, rue Alfred de la Loge à Châtel-Censoir,  
Vu l'arrêté de péril du 29 mai 2019 concernant l'immeuble situé 6, rue Alfred de la Loge,  
Vu le permis de démolir en date du 15 mai 2020 concernant l'immeuble situé 6, rue Alfred de la Loge,  
Vu l'arrêté du 20 août 2020 de suspension des travaux de démolition de l'immeuble situé 6, rue Alfred de la Loge,  
Vu la mise en demeure adressée par le Maire de Châtel-Censoir à la maîtrise d'ouvrage privée le 27 août 2020,  
Vu le procès-verbal de constat établi par Maître Tardivon huissier de justice à Avallon le 28 septembre 2020,  
Considérant que la défaillance actuelle de la maîtrise d'ouvrage privée est assimilable à une défaillance initiale et que la commune se retrouve ainsi dans la situation que la loi prescrit, aux termes de laquelle la collectivité a le pouvoir d'intervenir en cas de péril imminent concernant une propriété privée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
Autorise le Maire à signer un contrat d'étude avec le Bureau d'études Bourgogne Structures pour un montant de 6 630 euros HT pour une prestation de maîtrise d'œuvre destinée à accompagner la finalisation du chantier de démolition de l'immeuble situé 6, rue Alfred de la Loge.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

  
Olivier MAGUET